

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Laurence Anne Vandeputte, *Président* ;  
Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;  
Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Perrine Ledan, Valentine Delwart, François Jean Jacques Lambert, Daniel Hublet, *Echevin(s)* ;  
Björn Becker, Eric Sax, Marc Cools, Béatrice Fraiteur, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Céline Fremault, Jean-Luc Vanraes, Jérôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Kathleen Delvoeye, Diane Culer, Marion Van Offelen, Stefan Cornelis, Odile Margaux, Michel Cohen, Blaise Godefroid, Aurélie Czekalski, Caroline Van Neste, Chiraz El Fassi, Véronique Lederman-Bucquet, Yannick Franchimont, Cédric Didier Norré, Hans Marcel Joos Van de Cauter, Michel Bruylant, Patrick Zygas, Jean-Pierre Collin, *Conseiller(s) communal(aux)* ;  
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Vanessa Issi, Aleksandra Kokaj, Cécile Egrix, Nicolas Clumeck, Yaël Ariane Nour Haumont, *Conseiller(s) communal(aux)*.

**Séance du 24.06.21**

---

**#Objet : L'urgence a été demandée et acceptée à l'unanimité.- Motion demandant l'aménagement du terminus de la ligne de tram 7 à la Station Albert, déposée par Mme Aurélie Czekalski, M. Pierrot Desmet, Mme Céline Fremault, MM. Emmanuel De Bock, Marc Cools et Bernard Hayette.#**

---

Séance publique

Le Conseil,

Considérant l'aménagement d'un terminus provisoire des trams 3 et 7 au rond-point Churchill intervenu en 2007;  
Considérant que la Commune d'Uccle s'est toujours opposée à la rupture de charge entre le tram 7 et le tram 3 à Churchill;

Considérant que lors des débats intervenus pour le réaménagement de la Place Vanderkindere, et l'abandon par la STIB de la troisième voie de tram dans l'Avenue Churchill, la Région s'était engagée à accélérer les travaux permettant au tram 7 d'avoir son terminus à Albert;

Considérant que les travaux à la station Albert actuellement en cours s'inscrivent dans un programme plus vaste (Programme Nord-Albert) visant à transformer l'axe prémétro actuel entre les stations Gare du Nord et Albert pour y accueillir, à terme, la nouvelle ligne de métro 3 entre Albert et Bordet;

Considérant qu'en date du 16 juillet 2015, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le schéma directeur du programme Bordet-Albert. Ce schéma directeur intégrait la transformation de la station Albert ainsi que le prolongement du tram 7 via un tunnel à construire sous le parc de Forest;

Considérant que la station Albert est ainsi vouée à devenir une station intermodale de premier plan accueillant la ligne de métro 3 au niveau -2 et les lignes de trams 4, 7 et 51 au niveau -1, permettant ainsi à un citoyen venant d'Uccle d'avoir une correspondance la plus inconfortable possible entre ces lignes de tram et la future ligne de métro;

Considérant qu'afin d'accueillir le terminus du tram 7, la construction d'une arrière gare au niveau -1 de la Station Albert a été prévue. Que cette arrière gare consiste en la construction d'un ouvrage sous l'avenue Besme, dans l'axe de l'avenue, permettant d'abriter plusieurs voies de rebroussement. Que l'étude de faisabilité menée par la STIB démontre la possibilité d'implanter cet ouvrage sous l'emprise de la voirie sans impacter le bâti existant ni même le parc;

Considérant que la STIB a déposé une demande de permis d'urbanisme relative à la transformation de la station

Albert n'incluant pas cette arrière gare pour le tram 7;

Considérant qu'en date du 26 juillet 2018, Urban.Brussels a délivré à la STIB le permis d'urbanisme pour transformer et réaménager la station Albert afin d'accueillir au niveau -1 les trams des lignes 4 et 51 et au niveau -2, le métro de la ligne 3 (sans le tram 7);

Considérant qu'en avril 2018, le Gouvernement approuvé définitivement une modification du PRAS qui inscrit l'arrière gare souterraine de la station en « Itinéraires en site indépendant à créer » sous l'avenue Besme pour permettre un futur terminus des trams 4 et 7;

Considérant que la transformation de la Station Albert incluant la réalisation de l'arrière gare pour le tram 7 est inscrite au Plan pluriannuel d'investissement de la STIB actualisé lors de cette législature pour un montant estimé à 28 millions d'Euros sur les 105 millions inscrits;

Considérant que la transformation actuelle de la station est réalisée de telle sorte qu'elle préserve la possibilité de construire cette arrière gare ainsi qu'un prolongement éventuel du tram 7 vers l'arrêt Rochefort;

Considérant qu'avant de permettre à la STIB de déposer une demande de permis relative à la construction de l'arrière gare pour le tram 7, la Région a organisé une étude d'impact sur le prolongement du tram 7 vers la Commune de Forest;

Considérant que cette étude d'impact a retenu trois scénarios :

- Un scénario intégrant un tramway protégé (site propre) en surface de manière continue depuis Vanderkindere, jusqu'à Rochefort.
- Un scénario avec une station souterraine au niveau d'Albert. Le tramway passerait en sous-sol au niveau de la trémie Albert comme l'actuelle ligne 4, ferait ensuite son arrêt en station Albert en souterrain, pour ressortir par une trémie à créer, au début de l'avenue de Besme et continuerait son trajet en surface dans Marie-Henriette.
- Un scénario avec un tracé totalement en sous-terrain depuis l'actuelle trémie Albert, sous le Parc de Forest et jusqu'à Rochefort.

Considérant que notre Commune n'a pas été associée à cette étude d'impact;

Considérant qu'à ce jour, ni la Commune de Forest, ni le Gouvernement n'a pris attitude par rapport à cette étude d'impact;

Considérant que le déplacement du terminus de la ligne 7 à Albert semble actuellement mis en péril compte tenu du fait qu'aucun permis n'a été sollicité/délivré afin de créer une arrière gare au niveau -1 de la Station;

Considérant que ce déplacement s'avère pourtant nécessaire afin d'offrir un service de transport en commun le plus qualitatif. Que si le terminus devait être maintenu à Vanderkindere, les utilisateurs du tram venant du Bois de la Cambre et se dirigeant vers le centre-ville, et vice versa, seraient confrontés à une double correspondance sur quelques centaines de mètres à peine (à Vanderkindere et à Albert) là où ils ne subissent qu'une correspondance à Churchill actuellement;

Considérant le fait que pour que les transports publics, la ligne de tram 7 en particulier, soient attractifs, il est essentiel de limiter le nombre de correspondances/ruptures de charge. Qu'il est dès lors crucial qu'un terminus y soit aménagé, par la création d'une arrière gare au niveau -1 de la Station Albert ou par tout autre type d'aménagement – en surface par exemple – pour autant qu'il permette un déplacement plus rapide du terminus du 7 à Albert, qu'il offre une qualité d'intermodalité entre les trams 4 et 7, le métro 3 et les bus 37, 48 et 54 qui soit comparable et que les moyens budgétaires y afférents soient dégagés;

Considérant dès lors que tout retard dans le déplacement du terminus de la ligne 7 ne fera que prolonger sur le terrain une intermodalité insatisfaisante pour les citoyens Ucclois entre le nouveau métro et le reste des transports en commun de surface, en particulier la Moyenne Ceinture et la liaison vers les pôles majeurs que celle-ci dessert (Bascule, ULB, Casernes, Mediapark,..),

Le Conseil demande à la Région et à la STIB :

- d'entreprendre dans les trois mois à venir toutes les démarches requises (dépôt de demande de permis

d'urbanisme, réalisation de travaux etc) afin de garantir le déplacement du terminus de la ligne de trams 7 à la station Albert, que ce soit par la création comme prévu d'une arrière-gare au niveau -1 de celle-ci ou par tout autre aménagement – en surface par exemple – pour autant qu'il puisse intervenir plus rapidement et que la qualité de l'intermodalité entre les trams 4 et 7, le métro 3 et les bus 37, 48 et 54 soit comparable;

- d'inclure la Commune d'Uccle dans les réflexions sur le futur tracé du tram 7 vers Forest;
- de réaliser les travaux de cette arrière gare ou de tout autre aménagement – en surface par exemple – dans la foulée des travaux actuellement en cours afin de minimiser l'impact sur la mobilité des citoyens ucclois;
- d'adresser la présente motion au Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale et à la Ministre de la Mobilité de la Région Bruxelles-Capitale.

38 votants : 38 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Laurence Vainsel

Le Président,  
(s) Laurence Anne Vandeputte

POUR EXTRAIT CONFORME

Uccle, le 30 juin 2021

La Secrétaire communale,

Le Collège,

Laurence Vainsel

Boris Dilliès